

Le salaire à vie : un mirage et une méprise

Anne Eydoux, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Pierre Khalfa, Stéphanie Treillet
L'Humanité, 12 Mars 2018

Devant la gravité des effets de la crise capitaliste et la violence du rouleau compresseur des politiques néolibérales, le désarroi peut pousser à se raccrocher à des propositions qui se présentent comme tant soit peu révolutionnaires. Ainsi, l'idée de verser à chaque personne un salaire à vie, de 18 ans à sa mort, formulée par le sociologue Bernard Friot, a pu séduire et acquérir une certaine notoriété médiatique.

Bernard Friot affirme s'opposer aux thèses néolibérales (et au macronisme), mais il le fait avec des arguments très discutables. Il cite, à l'appui du salaire à vie, l'exemple de la pension de retraite, qui constituerait le salaire correspondant à l'activité du retraité. Cette interprétation peut se voir immédiatement objecter deux arguments. Faut-il priver de pension les retraités qui sont dans l'incapacité de travailler, ou ceux qui ont simplement envie de ne rien faire ? Mais, surtout, si la pension est le salaire de l'activité du retraité, pourquoi se battre pour une augmentation de la cotisation retraite et un nouveau partage de la valeur ajoutée en faveur du travail dans les entreprises et les administrations ?



En faisant de la retraite le salaire d'une activité et en dénonçant « l'illusion de la solidarité intergénérationnelle », Friot remet en cause la conception même de la retraite par répartition. La solidarité intergénérationnelle et les transferts qu'elle implique sont un fondement des sociétés humaines : la valeur ajoutée par le travail de la génération qui part à la retraite a bénéficié à la génération suivante, et cette dernière prend à son tour en charge les retraités. Or, selon Friot, il n'y a pas de transfert d'une génération vers l'autre, ce qui le conduit à refuser tout discours en faveur de la solidarité.

Alors que la défense de la cotisation sociale est au centre de toutes les batailles en faveur de la protection sociale, Friot lui fait perdre tout son sens et nous laisse tous désarmés. Comment dans ces conditions bâtir des convergences entre les luttes des salariés et celles des retraités ? Friot s'en prend à tous les combats menés par les syndicats et par les mouvements sociaux. Ainsi, il dénonce la réduction du temps de travail : « Travailler moins pour travailler tous est un mot d'ordre réactionnaire », écrit-il (dans son dernier livre *Vaincre Macron*), refusant pêle-mêle partage de la valeur ajoutée et partage égalitaire du travail. C'est tirer un trait sur près de deux siècles de luttes ouvrières qui ont conquis la réduction du temps de travail au nom de l'émancipation, de la maîtrise des temps de vie, de la recherche d'égalité femmes-hommes et d'une autre conception de la richesse que celle d'un productivisme dévastateur.

Bernard Friot part d'un constat juste (le capitalisme soumet toutes les forces de travail à sa loi du profit), mais son raisonnement confond le travail productif, qui prend place dans l'emploi principalement salarié, et les autres activités. Si, comme il l'affirme, le retraité, le chômeur, le parent produisent la valeur des prestations qu'ils reçoivent, pourquoi faudrait-il des cotisations sociales pour financer leurs pensions ou

allocations ? On retrouve une même confusion entre la production de soins par les soignants qui est créatrice de valeur ajoutée et la prestation reçue par le malade qui relève de la redistribution des revenus.

Il ne suffit pas que nous nous livrions à n'importe quelle activité, fût-elle agréable, socialement utile ou même indispensable, pour qu'une contrepartie monétaire nouvelle en jaillisse spontanément et vienne grossir le revenu national. Il faut pour cela la validation de la société. Cette validation peut être celle du marché, si les entreprises réussissent à vendre leurs marchandises ; elle peut aussi être celle de la puissance publique qui a décidé d'organiser la production des services non marchands comme l'école ou la santé. Là, réside la méprise de Friot : pour qu'un travail soit créateur de valeur ajoutée, c'est-à-dire pour que son fruit prenne une forme monétaire qui soit distribuable en revenus, il faut une validation sociale. Or, pour Friot, chacun devient productif à 18 ans, sans même être inséré dans un quelconque collectif de production.

Construire de nouveaux droits sociaux pour les travailleurs et les citoyens est une perspective qu'on ne peut qu'approuver. Mais un droit nouveau ne crée pas spontanément les ressources pour le satisfaire ; il faut pour cela trouver le moyen de le financer, ou définir une production pour le valider. Or, le modèle du salaire à vie, c'est la renonciation au droit à l'emploi pour toutes et tous.

Si Bernard Friot a raison de s'en prendre à la propriété privée lucrative, il a tort d'en conclure qu'il faut supprimer tout crédit. Comment financer l'investissement nécessaire au développement de la production utile pour plusieurs générations sans en anticiper le résultat positif ? Par la subvention, selon lui. Certes, le prêt à intérêts induit un prélèvement abusif, mais, sauf à se payer de mots, la subvention ne serait qu'un crédit sans intérêts, qui n'enlèverait en rien la nécessité du contrôle public du système bancaire lorsqu'il crée de la monnaie.

La question de l'emploi et de ses régulations est centrale. On assiste à une régression sans précédent du droit du travail et à une fragilisation des droits sociaux. La priorité est donc de promouvoir un emploi de qualité, qui réponde aux besoins sociaux et environnementaux. C'est aussi de réduire le temps de travail et de remodeler drastiquement la répartition des revenus en faveur des travailleurs, et des femmes en particulier.

Contre le néolibéralisme qui cherche par tous moyens à individualiser, à flexibiliser (sinon à « liquider ») les relations d'emploi, qui entend faire en sorte que chacun devienne « entrepreneur de soi », la reconstruction de normes collectives est une impérieuse nécessité. C'est d'autant plus urgent que la stratégie néolibérale consiste à profiter de l'irruption de la révolution numérique et robotique pour défaire les collectifs de travail et réduire le pouvoir de décision des travailleurs. La continuité des droits (droit à l'emploi comme à la protection sociale), mais aussi et surtout la maîtrise des décisions portant sur l'avenir doivent permettre d'amorcer le dépassement de la logique mortifère de la rentabilité et du productivisme.

Conquérir le pouvoir des travailleurs sur leurs conditions de travail et sur les finalités de celui-ci, obtenir l'affectation des financements à des productions socialement utiles par la domestication des activités bancaires, voilà les leviers de la réappropriation citoyenne des activités économiques.